



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
21 avril 2009  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2009**

26 mai-5 juin 2009, New York

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Projet de descriptif de programme de pays  
pour l'Ouzbékistan**

Assistance proposée : 8,9 millions de dollars, dont 7,8 millions à prélever sur le budget ordinaire et 1,1 million à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Six ans (2010-2015)

Cycle : Troisième

Catégorie selon la  
décision 2007/42 : B

Assistance proposée par domaine prioritaire du programme :

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Santé et droits en matière de procréation	4,8	0,9	<b>5,7</b>
Population et développement	1,2	0,1	<b>1,3</b>
Égalité des sexes	1,2	0,1	<b>1,3</b>
Coordination et aide au programme	0,6	–	<b>0,6</b>
<b>Total</b>	<b>7,8</b>	<b>1,1</b>	<b>8,9</b>



## I. Analyse de la situation

1. Avec plus de 27 millions d'habitants, l'Ouzbékistan est le pays le plus peuplé d'Asie centrale. Le taux annuel de croissance de la population y décline, puisqu'il est passé de près de 2 % dans les années 90 à 1,3 % pour la période comprise entre 2000 et 2007. Quant à l'indice synthétique de fécondité, il est descendu de 4,6 enfants par femme au début des années 90 à 2,6 enfants par femme à l'heure actuelle.

2. Environ un tiers de la population vit en zone urbaine. Ces dernières années, la population rurale s'est accrue plus rapidement que la population urbaine, principalement en raison d'un écart entre leurs taux de natalité respectifs, de restrictions applicables aux migrations des zones rurales vers les zones urbaines et de l'émigration de résidents des zones urbaines.

3. Le produit intérieur brut par habitant a presque doublé en l'espace de quelques années, passant de 465 dollars en 2004 à 832 dollars en 2007. Néanmoins, le niveau de vie de la majorité de la population ne s'est pas notablement amélioré. Depuis 2000, on enregistre une augmentation des migrations motivées par la recherche d'un emploi, principalement vers la Fédération de Russie et le Kazakhstan. Le rapatriement de salaires joue un rôle important dans l'économie, en particulier dans les zones rurales. La traite des êtres humains, en particulier des femmes, constitue un problème grave.

4. Le pays fait face aux conséquences de la catastrophe écologique qui frappe la mer d'Aral. La pénurie d'eau touche la population d'Ouzbékistan et celle du reste de l'Asie centrale. Les revers essuyés par les économies des pays qui reçoivent des travailleurs migrants en provenance d'Ouzbékistan pourraient entraîner chômage et détérioration des conditions de vie.

5. Bien que le Gouvernement accorde une priorité à la santé reproductive et maternelle, l'accès aux services et la qualité des soins laissent à désirer, en particulier dans le secteur des soins de santé primaires. Entre 2004 et 2007, le taux de mortalité maternelle a diminué, passant de 32 à 24 décès pour 100 000 naissances vivantes. Malgré cela, la mortalité maternelle est plus élevée qu'elle ne le devrait, compte tenu du degré d'engagement du Gouvernement, de la généralisation des soins prénatals et du fait que presque toutes les naissances ont lieu en milieu hospitalier.

6. La population est en majorité jeune, puisqu'elle est constituée à 40 % de moins de 15 ans et quasiment aux deux tiers de jeunes de moins de 24 ans. Même si, ces dernières années, le Gouvernement a adopté des réglementations encourageant l'adaptation de services de santé spécifiquement aux jeunes, de tels services ne sont ni répandus ni accessibles au plus grand nombre.

7. Au cours des récentes décennies, le Gouvernement a accru la disponibilité des services de planification familiale et amélioré l'accès à de tels services. Le taux d'utilisation de la contraception est passé de 13 % en 1993 à 63 % en 2006. Cependant, la gamme de contraceptifs disponible est limitée. La méthode de contraception moderne la plus fréquemment utilisée est le dispositif intra-utérin. Le pays s'en remet encore pour une large part aux donateurs pour l'approvisionnement en contraceptifs, le Gouvernement fournissant moins de 20 % du total.

8. On observe des disparités entre hommes et femmes en matière d'emploi, d'accès à l'enseignement supérieur et de représentation au sein du Gouvernement. En 2007, les femmes ne détenaient que de 17,6 % des sièges au parlement et n'occupaient que 15,9 % des postes dans les organes administratifs nationaux. Bien qu'il n'existe pas de données statistiques sur la violence sexiste, ce problème suscite une préoccupation croissante parmi le grand public.

9. Le pays fait face à la propagation de l'épidémie de sida. À la fin de 2008, on avait officiellement enregistré plus de 13 000 personnes séropositives. La plupart de ces cas sont attribués à la toxicomanie par voie intraveineuse, bien qu'un nombre croissant d'entre eux résultent d'une transmission par voie sexuelle. Le Gouvernement exécute actuellement son plan stratégique national sur le VIH/sida pour 2007-2011.

## **II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience**

10. Le précédent programme de pays (2005-2009) avait été approuvé pour un montant de 4 millions de dollars – dont 2,7 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 1,3 million sur d'autres ressources.

11. Dans le domaine de la santé en matière de procréation, le programme a permis de renforcer la capacité du système de santé de fournir des services de santé reproductive et maternelle de haute qualité, mais aussi d'améliorer la qualité des services de santé primaires grâce à la formation des prestataires, à l'élaboration de politiques et de directives et à la fourniture de matériel essentiel. Il a également contribué à l'instauration d'un système viable de soins obstétricaux d'urgence et renforcé le système de gestion logistique des contraceptifs.

12. Le programme a contribué à l'approfondissement des connaissances des jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive et de prévention du VIH/sida grâce à l'éducation par les pairs et aux médias. On a appuyé l'enseignement de compétences pratiques aux jeunes scolarisés. Le FNUAP a également aidé à renforcer les capacités techniques nationales de collecte, d'analyse et d'utilisation de données relatives à la population aux fins de l'élaboration de politiques et de stratégies socio-économiques.

13. Les enseignements tirés de l'expérience montrent qu'il est nécessaire : a) d'accroître les capacités techniques nationales de planifier, de mettre en œuvre, de coordonner l'exécution des programmes et d'en assurer le suivi; b) d'améliorer les compétences des partenaires nationaux en matière d'intégration des questions de population et de développement; c) de prendre en compte les difficultés que présente l'implication de la société civile dans l'exécution du programme, ainsi que l'absence de données fiables relatives à la pauvreté, à l'emploi, à la santé et aux autres questions liées à la population; d) d'améliorer la coordination des diverses interventions menées dans le cadre du programme par les entités gouvernementales et les donateurs internationaux et bilatéraux.

### III. Programme proposé

14. Le programme proposé a été harmonisé avec ceux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du PNUD. Le Gouvernement a pris une part active à son établissement, ainsi qu'à celui du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

15. Le programme du FNUAP tient compte des politiques de développement nationales, des buts et objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et des deux examens quinquennaux consacrés à la suite qui y a été donnée, ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement et du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011. On a systématiquement pris en compte les préoccupations humanitaires et les risques en matière de sécurité, y compris l'incidence de la crise économique mondiale et des inquiétudes relatives à l'environnement. On mettra l'accent sur le partenariat, la coordination et la programmation conjointe.

16. L'objectif du programme de pays du FNUAP est l'amélioration de la qualité de la vie en Ouzbékistan. Pour ce faire, on contribuera à l'accomplissement des réalisations suivantes du PNUAD : a) le bien-être économique des groupes vulnérables est amélioré; l'accès à des services sociaux essentiels de haute qualité est renforcé, leur utilisation plus fréquente; l'efficacité, le souci d'intégration et la responsabilité du Gouvernement aux niveaux national et local sont renforcés.

17. Le programme de pays s'articule sur trois composantes : a) santé et droits en matière de procréation; b) population et développement; c) égalité des sexes. Dans le cadre de la composante santé et droits en matière de procréation, on mettra l'accent sur l'amélioration de l'accès à des services de santé reproductive et maternelle de haute qualité et sur la promotion des droits en matière de procréation. Dans le domaine de la population et du développement, on cherchera à renforcer les capacités nationales d'incorporer les facteurs liés à la population dans les cadres de développements nationaux. S'agissant de l'égalité des sexes, on visera l'amélioration des mécanismes nationaux de mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Des interventions destinées aux jeunes, aux populations marginalisées et exclues, axées sur la préparation aux situations d'urgence et sur les réponses humanitaires aux catastrophes naturelles, sont prévues au titre de toutes les composantes du programme.

#### *Composante santé et droits en matière de procréation*

18. La première réalisation escomptée est la suivante : amélioration de l'accès à des soins de santé de haute qualité et de leur utilisation, grâce à un suivi médical continu et à une approche axée sur les soins de santé primaires. Les trois produits décrits ci-dessous aideront à y parvenir et contribueront respectivement aux réalisations 1, 2 et 3 escomptées au titre de la composante santé et droits en matière de procréation du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011 (DP/FPA/2007/17).

19. *Produit 1 : Renforcement de la capacité technique et institutionnelle du système de santé nationale d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques globales de santé en matière de procréation et d'assurer une gamme de services de santé sexuelle et reproductive essentiels de manière intégrée.* Pour y parvenir, le FNUAP s'efforcera d'intégrer un ensemble de services essentiels en matière de santé

sexuelle et reproductive dans les politiques publiques et les cadres de dépenses. Il mènera des activités de sensibilisation afin de promouvoir et de protéger les droits des individus et des groupes en matière de procréation, en particulier ceux des femmes et des jeunes, y compris dans les situations d'urgence et de crise humanitaire. Les activités entreprises seront les suivantes : a) formation de prestataires de services à la santé en matière de procréation, l'accent étant mis sur les soins de santé primaires et la qualité des services; b) réexamen et révision des protocoles et directives cliniques; c) renforcement, au plan national, de la capacité de prévention des infections sexuellement transmissibles et d'intégration des services spécialisés dans ces infections, dont l'infection à VIH, dans les soins de santé primaires; d) amélioration de la capacité de détection et de traitement des cancers de l'appareil génital, y compris le cancer du col de l'utérus; e) fourniture de produits liés à la santé en matière de procréation.

20. *Produit 2 : Amélioration de la qualité des soins obstétricaux et périnataux essentiels et d'urgence dans un certain nombre de zones géographiques.* Pour y parvenir, on : a) renforcera les compétences du personnel de santé s'agissant des soins obstétricaux d'urgence de haute qualité; b) mettra en place un système bien conçu d'aiguillage vers les services appropriés; c) fournira le matériel essentiel; d) sensibilisera mieux à la nature des problèmes obstétricaux critiques, l'accent étant mis en particulier sur la participation des hommes. On cherchera à accroître la capacité du système de santé de fournir des soins maternels dans les situations d'urgence ou de crise humanitaire. On agira en coordination avec les donateurs internationaux et bilatéraux qui exécutent des projets axés sur les soins maternels ou prévoient de le faire.

21. *Produit 3 : Capacité accrue du système de santé de garantir la sécurité d'approvisionnement en produits contraceptifs et de fournir des services de planification familiale de haute qualité.* Pour y parvenir, on mettra en place un système moderne de gestion logistique des contraceptifs. On plaidera pour qu'ils soient inscrits sur les listes nationales de médicaments essentiels et pour la sécurité de l'approvisionnement. Le FNUAP renforcera les connaissances et les compétences du personnel de santé en matière de planification familiale et de soutien psychologique afin qu'ils assurent des services de haute qualité et afin de garantir l'accès à une gamme de contraceptifs modernes.

22. La seconde réalisation escomptée est la suivante : amélioration de l'accès à des services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en matière de VIH et autres infections sexuellement transmissibles, ainsi que de l'utilisation de tels services. Le produit décrit ci-après aidera à y parvenir et contribuera à la réalisation 5 escomptée au titre de la composante santé et droits en matière de procréation du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011 (DP/FPA/2007/17).

23. *Produit 4 : Renforcement de la capacité des institutions nationales d'offrir une éducation, une information et des services de haute qualité, axés sur l'égalité des sexes et les compétences pratiques, dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive et de la prévention du VIH/sida.* Pour y parvenir, on appuiera les efforts nationaux menés en faveur du renforcement de la formation à la santé sexuelle et reproductive axée sur l'égalité des sexes et les compétences pratiques à destination des établissements secondaires – collèges et lycées – et des universités. On travaillera en coopération avec des institutions nationales gouvernementales et non gouvernementales, des organisations partenaires des Nations Unies et d'autres

encore afin de développer l'éducation des jeunes par leurs pairs s'agissant de la santé sexuelle et reproductive et de la prévention du VIH/sida. Le FNUAP contribuera à améliorer la disponibilité et la qualité de services de santé qui seront adaptés aux jeunes, la priorité allant aux jeunes filles marginalisées et aux adolescents exposés.

#### *Composante population et développement*

24. La réalisation escomptée est la suivante : renforcement des capacités des autorités nationales et locales d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques économiques et de sécurité sociale. Un produit aidera à y parvenir et contribuera à la réalisation 3 escomptée au titre de la composante population et développement du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011 (DP/FPA/2007/17).

25. *Produit 1 : Renforcement, au plan national, de la capacité de collecte, d'analyse et d'utilisation de données désagrégées relatives à la population aux fins de l'élaboration de cadres de développement nationaux et du suivi de leur exécution, mais aussi de mener des activités de sensibilisation fondée sur les faits.* Il s'agit d'accroître les compétences techniques des fonctionnaires des institutions nationales clefs en matière de collecte, d'analyse, d'utilisation et de diffusion de données. Le programme permettra d'apporter un appui à des enquêtes et à des recherches sur la population. Des activités de sensibilisation fondée sur les faits seront menées afin d'examiner et d'intégrer les facteurs liés à la population, notamment les nouveaux problèmes tels que l'immigration, au cadre de développement national et aux plans nationaux de préparation aux situations d'urgence. Le FNUAP cherchera à améliorer la qualité de l'éducation en matière de démographie dans les établissements d'enseignement supérieur concernés.

#### *Composante égalité des sexes*

26. La seule réalisation escomptée est la suivante : harmonisation accrue de la législation et des pratiques nationales avec les traités et normes des Nations Unies. Le produit suivant aidera à y parvenir et contribuera à la réalisation 4 escomptée au titre de la composante égalité des sexes du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011 (DP/FPA/2007/17).

27. *Produit 1 : Mécanismes nationaux pour la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes renforcées grâce à une meilleure sensibilisation des responsables politiques et des décideurs et à des politiques, à des systèmes de protection et à des dispositifs d'application de la loi améliorés.* Pour y parvenir, le FNUAP travaillera avec des institutions gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre la violence sexiste. Il collaborera également avec des entités et institutions spécialisées des Nations Unies pour que soit appliquée la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans la vie publique. Il mènera des activités de sensibilisation, axées sur les femmes jeunes et sur la participation des hommes. Il s'efforcera d'accroître les connaissances et les compétences du personnel chargé du maintien de l'ordre et d'autres professionnels compétents afin d'empêcher la violence dans la famille. Il coopérera avec le Gouvernement et avec des organisations non gouvernementales afin de renforcer le système de protection et de soutien des victimes de violence dans la famille et de traite des êtres humains. Dans le cadre du

programme, on s'emploiera à accroître les moyens dont disposent les professionnels compétents pour répondre aux préoccupations touchant particulièrement les femmes dans le cadre des situations d'urgence et des crises humanitaires.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

28. La gestion du programme sera assurée par le Gouvernement et par le FNUAP. Le Gouvernement l'exécutera en collaboration étroite avec d'autres organismes des Nations Unies, conformément au PNUAD. On aura recours à une démarche axée sur les résultats et on mettra l'accent sur la continuité du suivi.

29. Le Ministère de la santé publique coordonnera la santé et droits en matière de procréation. Aux fins de la coordination des composantes population et développement et Égalité des sexes, le FNUAP travaillera en collaboration étroite avec les Ministères de l'économie, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire spécial, du travail et de la sécurité sociale et de l'enseignement public, la Commission nationale de statistique et le Comité des femmes d'Ouzbékistan.

30. Le bureau de pays du FNUAP en Ouzbékistan se compose d'un représentant, d'un représentant adjoint, de plusieurs administrateurs de programme recrutés sur le plan national et d'agents administratifs. Une partie des ressources allouées au programme financeront trois postes d'administrateur de programme recruté sur le plan national et trois postes d'agent administratif dans le respect de la structure approuvée pour le bureau de pays. Le bureau régional du FNUAP pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, situé à Bratislava (Slovaquie), et le bureau sous-régional du FNUAP situé à Almaty (Kazakhstan) fourniront un appui aux programme et un appui technique de manière intégrée.

## Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Ouzbékistan

**Priorité nationale :** Réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement

**Résultat du PNUAD :** a) amélioration du bien-être économique des groupes vulnérables; b) amélioration de l'accès à des services sociaux essentiels de haute qualité et de leur utilisation

**Note :** On trouvera ci-dessous une synthèse des principaux résultats et indicateurs. Le FNUAP et le Gouvernement détermineront les autres indicateurs, points de référence et cibles au cours de la première année d'exécution du programme.

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p><b>Résultat :</b></p> <p>Amélioration de l'accès à des soins de santé de haute qualité et de leur utilisation, grâce à un suivi médical continu et à une approche axée sur les soins de santé primaires</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de mortalité maternelle. Point de référence : 24 décès pour 100 000 naissances vivantes. Cible : 15 décès pour 100 000 naissances vivantes</li> <li>Pourcentage de points de prestation de services proposant au moins trois méthodes de planification familiale. Point de référence : 95 %. Cible : 100 %</li> </ul> <p><b>Résultat :</b></p> <p>Amélioration de l'accès à des services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en matière de VIH et autres infections sexuellement transmissibles, ainsi que de l'utilisation de tels services</p> <p><b>Indicateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation du préservatif avec les partenaires autres que réguliers. Point de référence : 60,5 %. Cible : 90 %</li> </ul>	<p><b>Produit 1 :</b></p> <p>Renforcement de la capacité technique et institutionnelle du système de santé nationale d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques globales de santé en matière de procréation et d'assurer une gamme de services de santé sexuelle et reproductive essentiels de manière intégrée</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans les provinces desservies par le programme, pourcentage d'infirmiers ayant reçu une formation à la santé en matière de procréation au cours des cinq dernières années. Cible : 80 %</li> <li>Dans les provinces desservies par le programme, pourcentage de médecins dispensant des soins de santé primaires ayant reçu une formation à la santé en matière de procréation au cours des cinq dernières années. Cible : 80 %</li> <li>Nombre d'amendements apportés par le Ministère de la santé publique aux politiques et directives nationales existantes en matière de santé sexuelle et reproductive pour les mettre en conformité avec les normes internationales. Point de référence : 0. Cible : au moins deux par an</li> </ul> <p><b>Produit 2 :</b></p> <p>Amélioration de la qualité des soins obstétriques et périnataux essentiels et d'urgence dans un certain nombre de zones géographiques</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de césariennes par rapport à l'ensemble des naissances. Point de référence : 6 %. Cible : de 5 à 15 %</li> <li>Pourcentage de femmes enceintes ayant reçu des soins prénatals conformes aux normes établies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Cible : 100 %</li> </ul>	<p>Ministères de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire spécial; de l'enseignement public; de la santé publique</p> <p>Comité des femmes d'Ouzbékistan</p> <p>Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; UNICEF; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Organisation mondiale de la Santé (OMS)</p> <p>Organisations non gouvernementales nationales</p>	<p>5,7 millions de dollars (4,8 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 0,9 million sur d'autres ressources)</p>



<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
		<p><i>Produit 3 :</i></p> <p>Capacité accrue du système de santé de garantir la sécurité d’approvisionnement en produits contraceptifs et de fournir des services de planification familiale de haute qualité</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de services dispensant des soins de santé primaires qui disposent de stocks propres à garantir la disponibilité des contraceptifs. Cible : 100 %</li> <li>• Pourcentage des besoins contraceptifs recensés au plan national auxquels il est satisfait sur la base du budget national. Point de référence : 15 %. Cible : 75 %</li> </ul> <p><i>Produit 4 :</i></p> <p>Renforcement de la capacité des institutions nationales d’offrir une éducation, une information et des services de haute qualité, axés sur l’égalité des sexes et les compétences pratiques, dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive et de la prévention du VIH/sida</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage des jeunes âgés de 10 à 24 ans qui connaissent tous les moyens de prévention de l’infection à VIH. Point de référence : 35,3 %. Cible : 90 %</li> <li>• Pourcentage d’établissements scolaires où sont dispensés des cours abordant tous les aspects essentiels de la santé sexuelle et reproductive et de la prévention du VIH et du sida. Point de référence : 0. Cible : 100 %</li> </ul>		

**Priorité nationale :** Réduire de moitié la pauvreté d’ici à 2015, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement

**Résultat du PNUAD :** Amélioration du bien-être économique des groupes vulnérables

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Population et développement	<p><i>Résultat :</i></p> <p>Renforcement des capacités des autorités nationales et locales d’élaborer et de mettre en œuvre des politiques économiques et de sécurité sociale</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Renforcement, au plan national, de la capacité de collecte, d’analyse et d’utilisation de données désagrégées relatives à la population aux fins de l’élaboration de cadres de développement nationaux et du suivi de leur exécution, mais aussi de mener des activités de sensibilisation fondée sur les faits</p>	Commission nationale de statistique; Ministères de l’économie; du travail et de la	1,3 million de dollars (1,2 million prélevé sur les ressources ordinaires et

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
	<p><b>Indicateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conformité des techniques et des indicateurs statistiques liés à la population aux normes internationales. Cible : Toutes les techniques sont conformes aux normes internationales</li> </ul>	<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plans nationaux et sectoriels utilisant des données relatives à la population ventilées par sexe, de haute qualité. Cible : au moins deux par an</li> <li>Nombre d'études et d'enquêtes concernant la population réalisées avec l'appui du FNUAP. Point de référence : 0. Cible : au moins deux par an</li> </ul>	sécurité sociale Université nationale; établissements universitaires de recherche UNICEF; PNUD	0,1 million sur d'autres ressources)
<p><b>Priorité nationale :</b> Stratégie d'amélioration du bien-être de la population pour 2008-2010 : amélioration du niveau de vie, notamment grâce à une meilleure gouvernance</p> <p><b>Résultat du PNUAD :</b> L'efficacité, le souci d'intégration et la responsabilité du Gouvernement aux niveaux national et local sont renforcés.</p>				

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Égalité des sexes	<p><b>Résultat :</b></p> <p>Harmonisation accrue de la législation et des pratiques nationales avec les traités et normes des Nations Unies</p> <p><b>Indicateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conformité de la législation nationale sur l'égalité des sexes avec les traités et normes des Nations Unies. Cible : l'ensemble de la législation est conforme aux traités et normes des Nations Unies</li> </ul>	<p><b>Produit 1 :</b></p> <p>Mécanismes nationaux pour la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes renforcées grâce à une meilleure sensibilisation des responsables politiques et des décideurs et à des politiques, à des systèmes de protection et à des dispositifs d'application de la loi améliorés</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans les provinces desservies par le programme, pourcentage de décideurs qui ont conscience des problèmes posés par la violence dans la famille. Cible : 80 %</li> <li>Dans les provinces desservies par le programme, pourcentage de fonctionnaires chargés du maintien de l'ordre concernés ayant reçu une formation leur permettant de détecter et de gérer les cas de violence dans la famille. Cible : 80 %</li> </ul>	Comité des femmes d'Ouzbékistan PNUD; UNICEF; Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; OMS Organisations non gouvernementales nationales	1,3 million de dollars (1,2 million prélevé sur les ressources ordinaires et 0,1 million sur d'autres ressources)
				<p><b>Total (coordination et aide aux programmes) : 0,6 million prélevé sur les ressources ordinaires</b></p>